



Compte-rendu du CTM du 26 novembre 2015

Le comité technique ministériel qui s'est déroulé le 26 novembre à 14H30 était la re-convocation du CTM du 12 novembre qui ne s'était pas tenu faute de quorum (absence des fédérations Solidaires, CGT et FO).

Ce comité technique où siégeaient la CFDT et l'UNSA-CFTC était un comité essentiellement technique. En début de séance, une minute de silence a été observée en hommage aux victimes des attentats et à notre collègue des Douanes mort en service à Toulon.

Administrateurs de l'INSEE : l'UNSA-CFTC et la CFDT ont voté pour le projet de décret consistant à aligner la grille des Administrateurs de l'INSEE sur celui des Administrateurs civils.

Comptables et régisseurs de l'Etat à l'étranger : l'UNSA-CFTC a voté pour le projet de décret visant à sécuriser les textes existants tout en regrettant que le Ministère des Affaires Etrangères intervienne de plus en plus dans la sphère de Bercy. Sur ce sujet la CFDT s'est abstenue.

Réforme territoriale : l'UNSA-CFTC déplore le peu d'information sur ce sujet, alors que cette réforme sera effective au 1^{er} janvier 2016, et a exigé d'avoir un panorama exhaustif des conséquences de la Réate sur les services de Bercy. L'UNSA-CFTC et la CFDT se sont abstenus sur le projet de décret présenté à ce CTM.

Concernant la prime d'accompagnement PARRE, les 2 organisations syndicales présentes ont voté pour.

Pour les questions diverses, le Secrétaire général a affirmé que les grilles des corps particuliers impactées par PPCR seront soumises à un CTM. Les grilles des catégories C et A seront appliquées au 1^{er} janvier 2017, des discussions sur ce sujet se tiendront au premier semestre 2016. Pour la catégorie B, les grilles se feront au cours du 1^{er} trimestre 2016 avec une application rétroactive.